

# CONSTAT : DES POTENTIELS DE LIAISONS DOUCES PEU EXPLOITÉS

DES G.R. QUI CONTOURNENT LE TERRITOIRE, DES CHEMINS RÉDUITS AU SIMPLE USAGE DE DESSERTE AGRICOLE.

La reconnaissance sociale de l'espace agricole passe par son appropriation par les promeneurs mais la superposition des usages sur un même territoire n'est pas sans provoquer des tensions.

Le statut des chemins n'est pas toujours clair (S'agit-il de chemins d'exploitation privés ou de chemins communaux ?).

## POINTS POSITIFS :

- Des GR passent à proximité du Triangle Vert, comme celui du plateau de Hurepoix. D'autres permettraient d'aller jusqu'à l'Orge.
- De nombreux chemins existants pourraient devenir le support de promenades reconnues.
- Le tracé patrimonial de l'Arpajonnais, renforce l'attrait de la plaine de Saulx.

## POINTS NÉGATIFS :

- Le passage d'un GR le long de la N20 est désagréable (nuisances sonores et manque d'intérêt paysager).
- Les rives ne sont pas toujours accessibles (Cela est vrai en particulier pour le Rouillon mais aussi pour quelques points particuliers sur la Salmouille ou sur l'Yvette.).
- Certaines liaisons ne sont pas faites (absence de connections par exemple entre la forêt domaniale du Rocher de Saulx et le Bois de

Gelles).

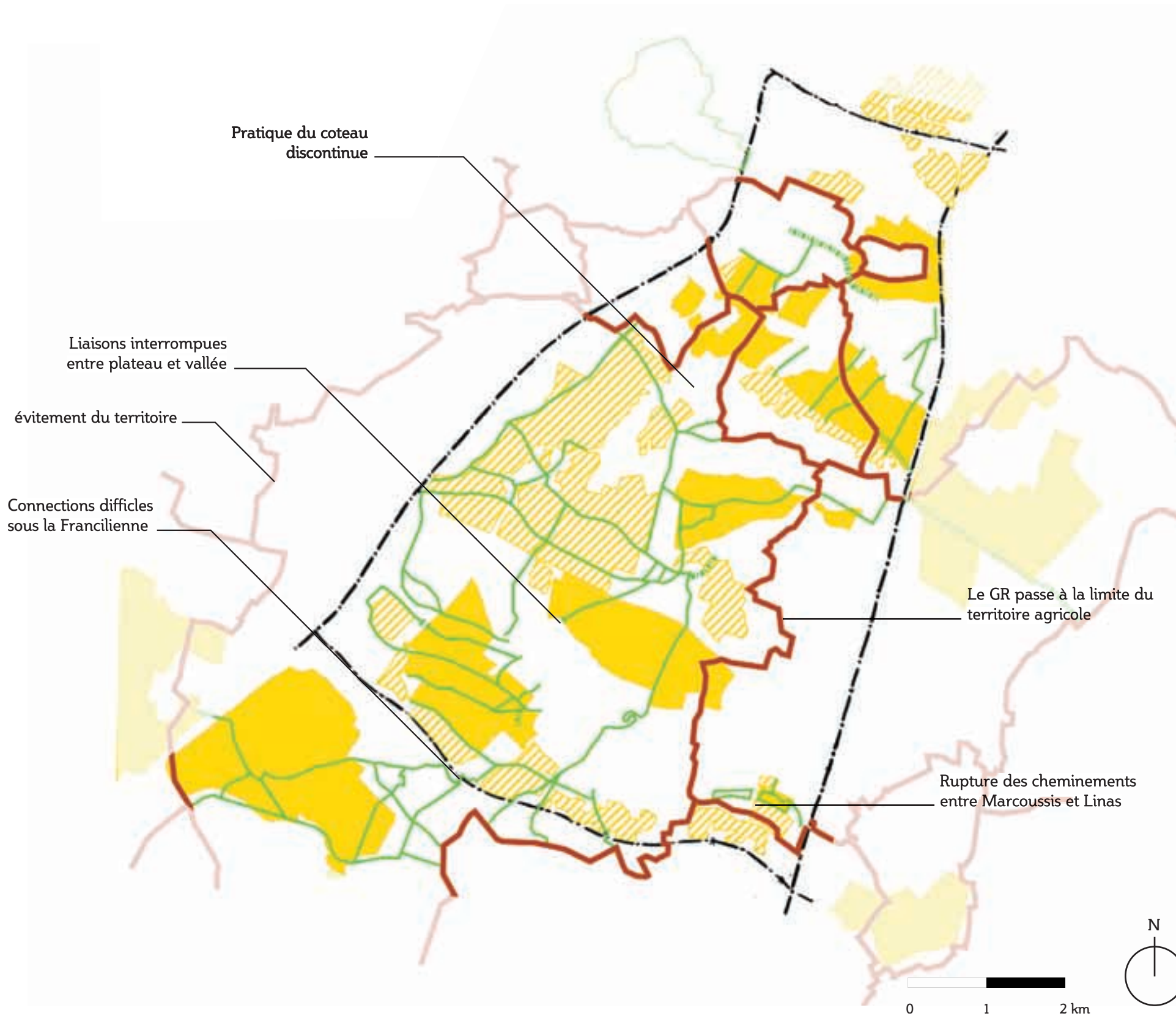
- Les liaisons Nord Sud (par monts et par vaux) sont souvent absentes.

## DES POTENTIELS :

- Les GR en dehors des infrastructures du Triangle Vert pourraient venir se connecter à des chemins déjà existants sur le territoire.
- Des parcours locaux, des boucles pourraient proposer des parcours variés.
- De nouvelles liaisons Nord Sud pourraient venir irriguer le territoire.



# IMBRICATION ENTRE LA TRAME AGRICOLE ET LA TRAME DES CHEMINS



# PROJET : ENTRER DANS LE TERRITOIRE ET LE PARCOURIR (CIRCUITS COURTS ET RELATIONS NORD SUD)

## LES CHEMINEMENTS

### DANS L'ESPACE AGRICOLE :

1- **Valoriser les chemins qui permettent de superposer les usages agricoles et citadins** tels que l'ancien tracé de l'Arpajonnais, le chemin de la ferme de Marivaux, celui du vallon de Lunézy et celui du vallon du Paradis. Ils feront la promotion de l'espace agricole et favoriseront sa reconnaissance sociale.

2- **Valoriser les chemins à l'échelle régionale** en se rattachant au GR de Pays du Hurepoix, en imaginant des circuits sur le plateau du Déluge auxquels serait associé Janvry, en se raccordant aux chemins qui mènent vers l'Orge. Modifier le tracé du chemin qui longe la N 20 (passer par des venelles, profiter de la vue sur le bassin de Linas, requalifier le passage de la Salmouille sous la N 20.)

Ces parcours extérieurs au Triangle Vert feront connaître le projet d'agriculture péri-urbaine au-delà du territoire.

### LES CHEMINEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

3- **Mettre en place des circuits courts thématiques :**

Partir à la découverte de l'agriculture locale: Imaginer un circuit autour des fermes patrimoniales du plateau du Déluge, parcourir l'espace maraîcher de Villiers et de Saulx, relier Fretay et Nozay par des cheminements agricoles faisant découvrir le plateau.

Suivre le fil de l'eau (associer par endroit rives et cheminements.) sur la vallée de l'Yvette,

sur Bellejamme/Linas, sur la zone humide du pavillon royal associée à l'étang du Gué, sur le Rouillon.

Se promener dans la forêt (Bois du déluge par exemple).

4- **Reconnecter les massifs forestiers** (Forêt domaniale du Rocher de Saulx et Bois de Gelles).

5- **Favoriser les circulations Nord Sud :**

Partir du plateau du Déluge et descendre par le vallon du **Bois du Déluge** pour parvenir jusqu'à la Salmouille. Traverser le territoire selon la direction Nord Sud en passant par la **Forêt d'Alcatel**.

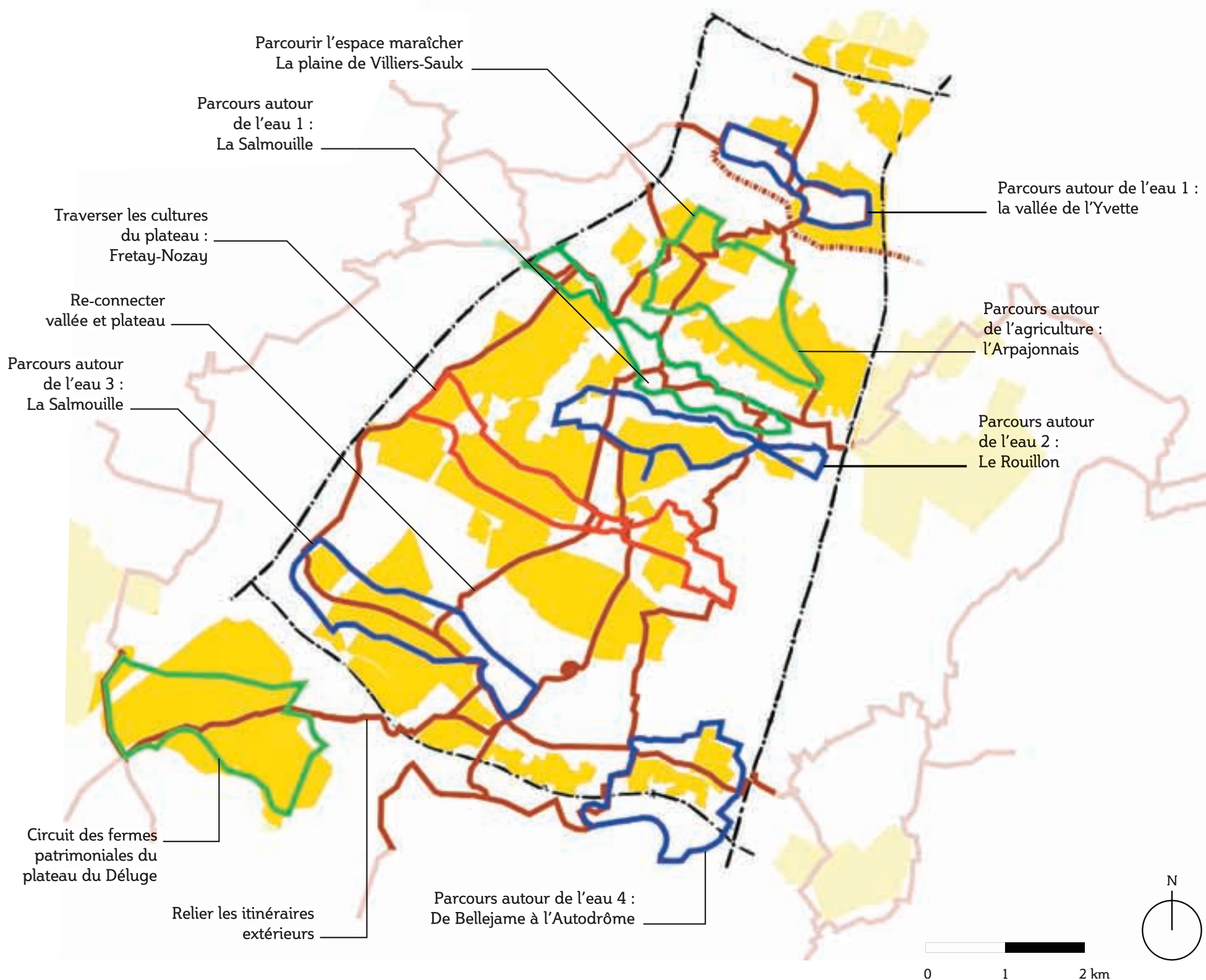
6- **Tramer le plateau de Nozay-Villejust à partir de Nozay** (à l'image de Janvry sur le plateau du Déluge). Connecter par exemple Fretay et Nozay par des chemins agricoles et piétons.

7- **Associer les trois espaces de loisirs de la plaine de Saulx** (Butte Chaumont, Friche de la Bretèche, Bassin de Saulx) par un circuit pédestre.

8- **Passer de manière agréable les infrastructures lourdes** (requalifier par exemple les passages sous la Francilienne.)



# IMBRICATION ENTRE LA TRAME AGRICOLE ET LA TRAME DES CHEMINS

























L'Arpajonnais : un accès patrimonial pour l'espace agricole de Saulx-les-Chartreux. L'actuel chemin de desserte agricole pourrait être requalifié. Il offrirait à peu de frais une piste cyclable qui pourrait être reliée menant à l'Orge. Elle pourrait aussi faciliter l'accès au Rocher de Saulx. Reste à trouver un accord entre la commune et les agriculteurs afin que l'aménagement retenu ne gêne pas le travail de ces derniers et qu'ils trouvent un intérêt à partager le parcours sur cet espace.

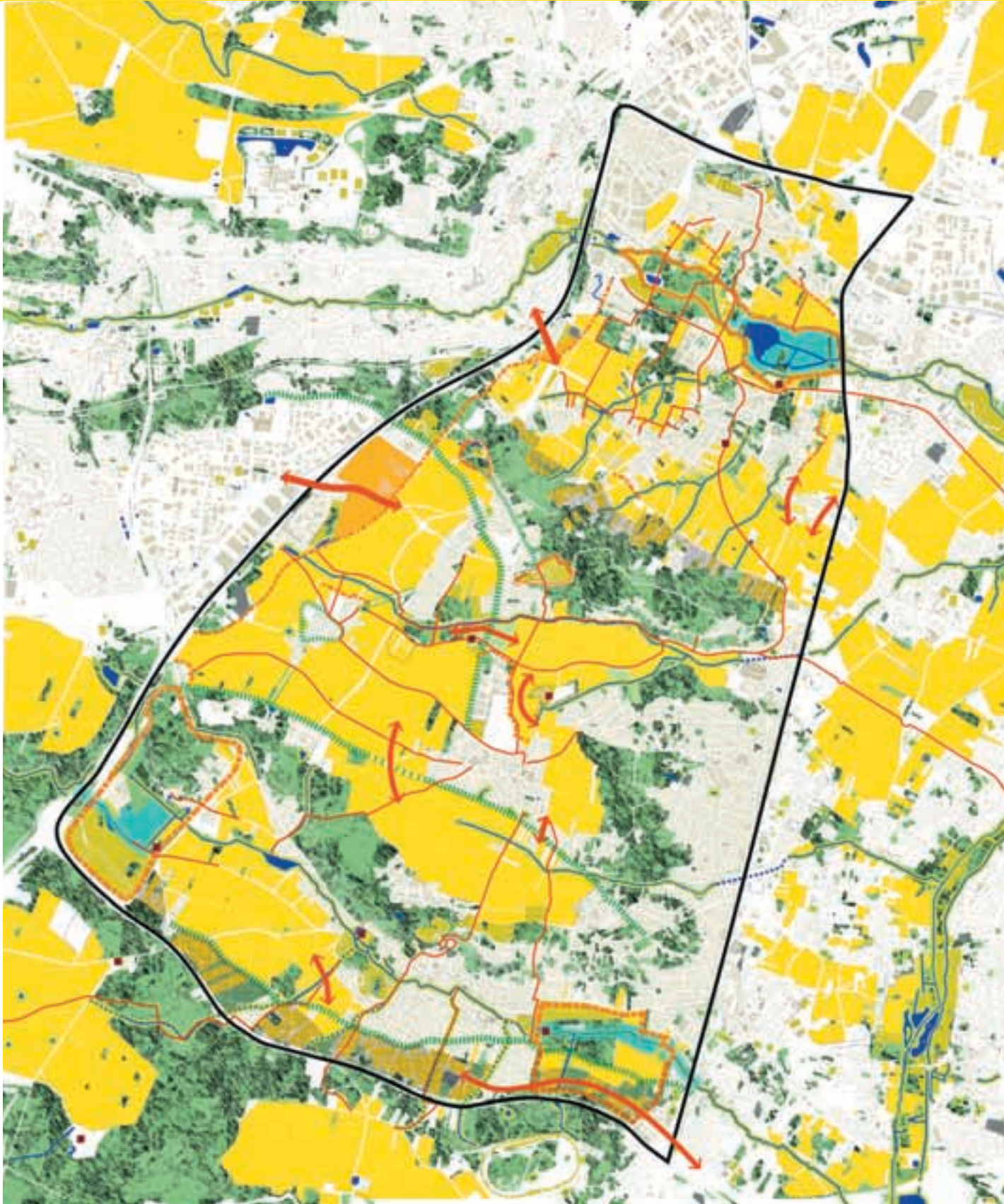


**Le sentier d'interprétation agricole de Périgny sur Marne :**

**Il dessert les parcelles maraîchères tout en accueillant le public. Il a été un moment le support d'activités pédagogiques et les enfants des écoles alentours venaient visiter cet ensemble d'exploitations. L'ouverture au public a paradoxalement limité les prédateurs ou les dégâts occasionnés aux cultures. La présence de promeneurs a favorisé le respect des cultures.**

# TRAME AGRICOLE ET PAYSAGÈRE POUR LE TRIANGLE VERT

	Espace agricole		
	Liaisons et entrées		
	Boisements		Espaces urbanisés
	Modes de gestion à trouver		Espaces de développement urbain
	Espaces défrichés / prairies		Espaces de loisirs
	Ensembles à constituer		Seuils urbains à inventer
	Zones humides / espaces inondables		Fronts urbains à tenir ou composer
	Eau		Éléments patrimoniaux (fermes anciennes...)
	Cours d'eaux et ripisylve		Itinéraires re-qualifiés (Boulevard agri-urbain...)
	Connections à retrouver		Entrées de village
	Talwegs révélés		Cheminements à valoriser



*Carte de la trame paysagère  
du Triangle Vert*





### CONCLUSION

1- Elle offre plusieurs niveaux de lectures possibles.

- L'analyse permet de caractériser l'ensemble du territoire à l'aide des quatre unités paysagères et agricoles qui reposent sur de grandes entités géographiques : le plateau du Déluge, la vallée de la Salmouille, le plateau de Villejust-Nozay et la vallée de l'Yvette. Les enjeux de chacune des unités paysagères sont déterminées dans cette partie.

- Le tome suivant pose les principes du projet auxquels se rattachent les valeurs de l'agriculture défendues par l'association du Triangle Vert. Il montre comment se construit progressivement la trame agricole et paysagère, un outil de paysage pour l'ensemble de ce territoire.

- La dernière partie présente des exemples concrets de l'application de cette trame. Elle est constituée de cinq livrets, un par site retenu. Ils sont souvent à cheval sur plusieurs communes et démontrent l'intérêt de ne pas se focaliser sur les limites communales.

**POUR UNE LECTURE RAPIDE :**

Ceux qui travaillent à l'aménagement d'une commune particulière iront d'abord consulter les livrets.

**POUR UNE LECTURE SÉLECTIVE :**

Ils remonteront éventuellement jusqu'à la partie analyse pour lire la partie concernant leur unité paysagère puis liront les cartes « projets » qui constituent la trame agricole et paysagère en se focalisant davantage sur leur commune.

Ces parties-là développent des points de projet qui ne sont pas nécessairement repris dans les livrets.

**POUR UNE LECTURE COMPLÈTE :**

Elle permet d'avoir une vue plus globale du territoire et d'en comprendre les enjeux locaux et régionaux.

2- Les livrets peuvent être utilisés comme une base de réflexion et donner lieu à des groupes de travail thématiques. Une visite en groupe du site concerné permet aux personnes présentes d'être ensuite plus réactives dans ce type de réunion.

3- L'ensemble de la cartographie devrait pouvoir être utilisée par les différents acteurs du territoire. Elle donne des orientations foncières, caractérisant les potentiels et les points noirs du territoire, montrant les terres agricoles les plus fragiles notamment par rapport à la pression foncière.

## A. TRAVAILLER EN PRIORITÉ SUR LE FONCIER.

L'urgence pour la mise en place du projet territorial du Triangle Vert est de conforter les terres agricoles.

Sans elles, plus de projet.

Sans elles, la fin de l'agglomération parisienne est encore reculée.

L'ouverture disparaît.

Il faut donc défendre une politique foncière ambitieuse et mobiliser tous les acteurs sur le territoire qui peuvent avoir un impact positif sur le foncier.

Financièrement, les aménagements peuvent ne venir que dans un second temps, l'important c'est d'avoir la maîtrise de la terre.

### A.1 OÙ PRÉEMPTER EN URGENGE ?

#### - Sur les marges :

Le long des infrastructures lourdes, celles qui délimitent le territoire :

Prenons un exemple de partenaire départemental : le conservatoire des Espaces Naturels Sensibles.

*Des coteaux préservés : une politique foncière en accord avec sa vocation.*

*Les zones de préemption des ENS se situent essentiellement sur les coteaux. Ce qui est le plus visible sur le territoire est donc préservé de l'urbanisation. Ces coteaux sont boisés, ce qui a dû faciliter les préemptions puisque les bois sont depuis longtemps considérés comme dignes d'intérêt dans l'imaginaire collectif. De plus, comme ils sont à tort perçus comme étant en régression, beaucoup sont devenus des bois domaniaux ou sont classés.*

*Infléchir cette politique pour préempter les bandes marginales le long des infrastructures.*

*Elles forment les seuils du Triangle Vert. C'est donc essentiellement sur ces marges qui cadrent le territoire du Triangle Vert que pourraient se situer de nouvelles zones de préemption. Ces bandes marginales sont souvent peu considérées, elles ne font pas l'objet de projet fort, elles sont donc souvent absorbées par l'urbanisation (essentiellement des zones d'activités). Il faut pourtant les conforter sinon*

*le seuil du Triangle Vert va se déplacer (c'est déjà le cas entre la D59 et l'autoroute, au niveau de la zone d'activités de Courtaboeuf) et le Triangle Vert sera réduit à une peau de chagrin. Les routes importantes d'une manière générale voient se greffer le long de leurs voies des bâtiments commerciaux. Elles deviennent des couloirs publicitaires qui viennent nier le paysage alentours.*

*Les terres agricoles marquant l'entrée sur le territoire doivent donc faire l'objet d'une attention accrue.*

#### - Le long des berges et dans les espaces humides :

Il faut retrouver la maîtrise foncière des berges du moindre cours d'eau. Ce sont des espaces importants sur le plan paysager qui doivent pouvoir signaler la présence de l'eau. Il est nécessaire d'acquérir les berges dans la mesure du possible pour gérer les inondations différemment (zones d'expansion de crue, zones humides), pour dépolluer l'eau et fixer les berges par une végétation adaptée.

Les syndicats des eaux peuvent mener une politique d'acquisition des berges par exemple. Il faut veiller à ce que le dispositif légal soit appliqué concernant les bandes enherbées de cinq mètres. Quand il s'agit de cultures maraîchères, il faut chercher à contracter avec l'agriculteur la mise en place de ces bandes (contrat entre la commune ou le syndicat des eaux avec l'agriculteur).

Dans un second temps, il faudra établir avec l'aide des communes (cadastre), de la chambre d'agriculture, de la DDAF et de la SAFER une cartographie des exploitations agricoles sur le territoire du Triangle Vert (cartographie esquissée par Confluence mais inachevée). Cette cartographie contribuera à hiérarchiser les terres à préempter.

## A.2 QUI PEUT PRÉEMPTER ?

- Les communes peuvent poursuivre leurs investissements, acheter des terrains agricoles pour les louer ensuite à un agriculteur. Mais elles ne peuvent pas seules supporter le coût du foncier.

- Le département :

a vec le conservatoire des ENS,

- La Région :

avec l'Agence des Espaces Verts

- L'Etat :

avec la DIREN

- Les syndicats des eaux

- La SAFER.

## A.3 COMMENT GÉRER CE FONCIER UNE FOIS ACQUIS ?

- Les communes peuvent louer les terres agricoles acquises mais reste le problème juridique du bail rural. Elles n'ont pas droit de regard ni sur le mode de gestion des cultures ni sur les cultures elles-mêmes. Elles ne pourraient pas par exemple encourager un type d'agriculture biologique.

Elles peuvent cependant garder une parcelle en prairie et passer un contrat d'entretien avec un agriculteur (mais dans ce cas, elle ne loue pas la terre).

- La DIREN et les ENS peuvent en revanche passer des contrats avec les agriculteurs avec un droit de regard sur le mode cultural.

- Si les agriculteurs ne sont pas intéressés par certaines parcelles, il est possible pour les différentes collectivités détentrices de terres de faire appel à des associations (de réinsertion, de jardins familiaux, d'environnement, ...) pour trouver un mode de gestion agricole des espaces concernés.

- L'ONF peut aussi être un mode de gestion des friches transformées progressivement en boisement. L'ouverture au public peut aller de pair avec une production sylvicole. Ce type de gestion pourrait être adaptée à la friche de la Bretèche ou au Bois du Déluge.

## B APPLIQUER L'ENSEMBLE DE LA TRAME AU TERRITOIRE en projetant petit à petit sur de nouveaux sites.

Reproduire la démarche des livrets si elle a été efficace pour donner une base aux discussions et aux projets.

Travailler par groupe thématique (l'eau par exemple) mais avec des acteurs différents (agriculteurs, élus, représentants du syndicat des eaux, d'une association environnementale, de la DDE, etc.) afin de confronter les valeurs et les pratiques de chacun puis réunir les groupes autour d'un même site.

Multiplier les visites sur le terrain sur le site choisi et commencer à projeter par petits groupes en prenant en compte le contexte (projets en cours, en l'air, ...) et en particulier le projet d'agriculture péri-urbaine soutenue par l'association du Triangle Vert.

On ne peut pas se contenter de mettre en place une trame paysagère et agricole sur le territoire sans s'interroger sur le contenu de cette trame. Dessiner le contour, c'est bien, définir l'intérieur, c'est mieux.

Il conviendra de s'intéresser à la qualité des bâtiments agricoles. Le territoire peut aujourd'hui mettre en avant des fermes patrimoniales héritées des siècles précédents. Ne laissera-t-on que des bâtiments en tôle ? Ces bâtiments sont construits en dehors des agglomérations et peuvent perdre leur vocation agricole comme c'est le cas sur le Long Réage. Le mitage s'installe, l'espace est alors déconsidéré ; paysage ordinaire devenu banal, il s'urbanise.

C'est la logique agronomique, le choix du mode de production, qui crée le paysage. Les deux sont intrinsèquement liés. L'agriculture ouvre, cadre, ferme le paysage en fonction du type de culture adopté. Le système de production a des impacts positifs ou négatifs non seulement sur la structure paysagère mais aussi sur le plan environnemental.